

BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité aux jeunes **élèves les plus représentatifs des ESF** répondant aux conditions de participation de se confronter sur le plan national.

Permettre aux meilleurs poussin(e)s (U12) et benjamin(e)s (U 14) d'accéder à la finale du SKIOPEN COQ D'OR.

PRINCIPE DE L'EPREUVE "ETOILE D'OR"

Il s'agit d'une rencontre sur trois journées :

- le premier jour :
 - épreuve de qualification sous la forme d'un slalom géant en 2 manches pour les microbes (garçons et filles)
 - épreuve de préqualification sous la forme d'un slalom géant en 2 manches pour les garçons poussins et benjamins
- le deuxième jour : épreuve de qualification sous la forme d'un slalom géant en 2 manches; pour les poussins et les benjamins (garçons et filles)
- le troisième jour : épreuve finale consistant en un slalom parallèle ou coupe des partenaires sous la forme d'un géant.

N.B. : pour les poussins et les benjamins garçons : les 100 meilleurs au classement skiopen parmi les inscrits seront directement qualifiés pour le samedi, les autres devront participer à l'épreuve de préqualification le vendredi.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents, filles ou garçons, doivent être **élèves des ESF**, être né(e)s en **2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010**, figurer au classement ski open au 10 mars 2019 et être en possession au minimum :

Pour les microbes (U10) : Flèche de bronze

pour les poussines (U12) : Flèche de bronze

pour les poussins (U12) : Flèche de bronze (figurant au classement skiopen avec moins de 45 pts open au 10 mars 2019

pour les benjamins (U14) : Flèche d'argent

pour les benjamins (U14) : Flèche de vermeil (figurant au classement skiopen avec moins de 28 pts open au 10 mars 2019)

Les concurrents sélectionnés et inscrits par les ESF en respectant les quotas* fixés par la commission technique doivent également remplir les conditions suivantes :

- habiter effectivement une localité qui ne soit pas reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique,
- ne pas être fille ou fils de moniteur,
- ne pas figurer sur la liste FFS n°719 avec un classement inférieur à :

Microbes : 300 pts FFS

Poussin(e)s : 300 pts FFS

Benjamins : 250 pts FFS

Benjamins : 200 pts FFS

ou équivalent à l'étranger

- ne pas être scolarisé dans un établissement se trouvant dans une commune où est implantée une station de ski.

* quotas 2019 : pour les catégories U12 garçons et U14 garçons : 12 enfants maximum par ESF.

Port du casque et d'une dorsale obligatoire.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

Les parents autorisent, par cette participation, à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

CATEGORIES

- Microbes : filles et garçons nés en 2009, 2010
- Poussines, Poussins : filles et garçons né(e)s en 2007, 2008
- Benjamins, Benjamins : filles et garçons né(e)s en 2005 et 2006

PS : la carte d'identité pourra être demandée pour contrôler l'âge

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur ESF via le back-office du site www.clubesf.com. Clôture des inscriptions le **10 mars 2019**.

NATURE DES EPREUVES

- Epreuve de préqualification** : slalom géant en 2 manches (type flèche). Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés par catégorie sera fixé par la commission technique du SNMSF lors du comité de course.
- Epreuve de qualification** : slalom géant en 2 manches (type flèche). Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour la finale ou pour la Coupe des

Partenaires. Le nombre de qualifiés par catégorie sera fixé par la commission technique du SNMSF lors du comité de course.

- Finale « ETOILE D'OR »** : slalom parallèle se déroulant en application du règlement FFS particulier à ce genre d'épreuve.
- Coupe des Partenaires** : slalom géant (type flèche) réservée aux concurrents qualifiés pour cette épreuve.

CLASSEMENT

a) Epreuve de qualification

Il sera établi

I - un classement individuel par catégorie : microbes filles , microbes garçons, poussines, poussins, benjamins et benjamins ;

II - un classement par ESF toutes catégories confondues.

Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des 2 manches, les coureurs qualifiés à l'issue de la 1^{ère} manche devront participer à la 2^{ème} manche.

On classe les ESF sur la base des 3 premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

L'ESF ne peut être classée qu'une seule fois.

Calcul des points

- le premier marque le plus de points

- le dernier ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = 100 - \left(\frac{\text{classement dans sa catégorie} \times 100}{\text{Nbre de classés ou de participants dans sa catégorie}} \right)$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

$$\text{le 1^{er} obtient : } 100 - \left(\frac{1 \times 100}{30} \right) = 96,66 \text{ points}$$

$$\text{le 3^{ème} obtient : } 100 - \left(\frac{3 \times 100}{30} \right) = 90 \text{ points}$$

$$\text{le dernier obtient } 100 - 100 = 0 \text{ point}$$

le premier d'une catégorie de 50 participants obtient

$$100 - \left(\frac{1 \times 100}{50} \right) = 98 \text{ points ; sa performance est meilleure}$$

b) Finale et Coupe des Partenaires

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE DE L'ETOILE D'OR EN APPLICATION DU REGLEMENT FFS

Art 1 : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,

- 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs
- Exemple pour 16 compétiteurs : les 4 premiers de la 1^{ère} manche, les 4 premiers de la 2^{ème} manche et les 8 au total des 2 manches

Art 2 Lorsque les courses se courent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique de l'Etoile d'Or.

Art 4 : au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, celle-ci étant déterminée par le jury de compétition.

Art 5 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 6 : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 7 : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 8 : toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 9 : le secrétariat de la course se tiendra à l'Ecole du Ski Français.

Art 10 : les dossiers pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement aux slaloms géants.

QUALIFICATION A LA FINALE DU COQ D'OR

Benjamins – Benjamins

Sont sélectionnés les qualifiés pour le slalom parallèle les premiers de la Coupe des Partenaires

Poussines – Poussins

Sont sélectionnés les qualifiés pour le slalom parallèle les premiers de la Coupe des Partenaires

Tous les qualifiés participant au SKIOPEN COQ D'OR devront être en possession de la licence coureur FFS « Jeunes » ou la licence Club ESF en cours de validité.